



Procès-Verbal
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05/06/2026 à 18H00

L'an deux mil vingt-six,
le : cinq juin
le Conseil Municipal de la Commune de ST VINCENT DE
CONNEZAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude ARNAUD,
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mai 2026

PRESENTS : ARNAUD Jean-Claude, CHARENTON Thierry, MAGNE Guylaine, DURAND Pascal,
PINHEIRO Valérie, LAFAURIE Jocelyne, TALLEUX Olivier, CLEDAT Caroline, MARTINA Mélanie,
DURAND Johanna, RICHARD William.

ABSENTS excusés : VALLADE Sandrine procuration à Magne Guylaine, LAVILLE Stéphane procuration à
Arnaud Jean Claude.

ABSENTS : VERGNES David, DEPOORTERE Enzo

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme PINHEIRO Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élue secrétaire.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

- | | |
|---|--|
| 1. Approbation du procès-verbal du 08 mai 2026, | 3. Désignation des délégués du Conseil Municipal |
| 2. Création de poste agent, | et de leurs suppléants en vue de l'élection des |
| | Sénateurs, |
| | 4. Divers |

➤ **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Nombre de Conseillers : 13 en exercice, 11 présents, 13 votants.

Procurations : 2 procurations VALLADE Sandrine procuration à Magne Guylaine, LAVILLE
Stéphane procuration à Arnaud Jean Claude.

➤ **DELIBERATIONS :**

ORDRE DU JOUR N°1 : Approbation du procès-verbal du 8 mai 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Procès Verbal de la séance du 8 mai
2026, sous réserve des modifications suivantes :

Ordre du jour 15 :

Thierry CHARENTON rappelle les motivations évoquées :

La taxe est instaurée afin d'assurer que le patrimoine bâti de la Commune reste actif et de se
prémunir des bâtiments abandonnés.

Ordre du jour 22 :

Mélanie MARTINA avait informé :

- qu'elle a été interpellée par des administrés à propos de la dangerosité du stop en bas du chemin
du Couderc. En effet, lorsque des véhicules sont stationnés sur les places de parking, les
conducteurs n'ont plus de visibilité pour s'engager sereinement.

- sur la possibilité de faire appel au Fonds Vert pour des améliorations énergétiques notamment le
remplacement des néons dans la mairie et l'installation de protections solaires sur les baies vitrées
des bâtiments communaux.

Votes pour : 13 Votes contre : 0 Abstentions : 0

ORDRE DU JOUR N°2 : Création de poste agent

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ en retraite de M. Jolly Damien, M. Ménesplier Christophe a été retenu après entretien d'embauche. La personne sera recrutée à partir du 1^{er} août 2026, après acceptation de la mairie d'origine, par mutation sur le même grade que M. Jolly.

Il n'y a donc pas besoin de créer un nouveau poste.

ORDRE DU JOUR N°3 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures,
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et le nombre de délégués suppléants à désigner ou élire pour chacune des communes du département de la Dordogne en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin (M.CHARENTON Thierry et Mme MAGNE Guylaine) et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. RICHARD William et Mme DURAND Johanna. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

L'élection des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants se fait sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

b) Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées sont :

- MAGNE Guylaine
- CLEDAT Caroline
- PINHEIRO Valerie

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Cledat Caroline 13 voix.
- Mme Magne Guylaine 12 voix.
- Mme Pinheiro Valerie 11voix.

Mmes Magne, Cledat et Pinheiro ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées sont :

- RICHARD William
- TALLEUX Olivier
- DURAND Johanna

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Richard William 13 voix
- M. Talleux Olivier 13 voix
- Mme Durand Johanna 13 voix

Mrs. et Mme William, Talleux et Durand ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

ORDRE DU JOUR N°4 : Divers

La séance est levée à : 18 heures 37 minutes

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Le secrétaire de séance PINHEIRO Valérie	Le Maire, ARNAUD Jean-Claude